

Maison de Justice et du Droit de Givors

 04 78 07 41 00  06, rue Jacques Prévert – 69700 Givors  mjd-givors@justice.fr	Horaires d'ouverture : Du lundi au jeudi de 09 H à 12 H et de 13 H 30 à 17 H le vendredi de 09 H à 12 H – fermeture le vendredi après-midi.
--	---

Les maisons de justice et du droit assurent une présence judiciaire de proximité et contribuent à l'aide aux victimes, à l'accès aux droits et à la prévention de la délinquance. Elles sont le lieu privilégié de la conciliation, et de l'accès au droit, confidentiel et anonyme.

Les permanences organisées au sein de la Maison de Justice et du Droit de Givors

gratuit - sur rendez-vous

Permanence avocat	Trois mardis après-midi par mois	Droit de la famille, droit pénal, droit civil, droit du logement, droit des contrats, droit du travail, droit des étrangers
Permanence commissaire de justice	Un mardi matin par mois	Droit du logement, exécution d'une décision judiciaire, procédures de recouvrement
Permanence notaire	Un mardi matin par mois	Droit des successions, droit de la famille, droit immobilier
Point d'accès au droit généraliste	Tous les mercredis	Droit de la famille, droit du travail, droit des étrangers
Point d'accès au droit aide aux victimes	Tous les jeudis	Aide aux victimes d'infractions pénales
Délégué défenseur des droits	Tous les mercredis matin	Désaccords avec une administration, discrimination, droits de l'Enfant
Conciliateur de justice	Deux lundis par mois et tous les jeudis	Résolution amiable des différends : voisinage, consommation, logement
Ecrivain public	Deux vendredis matin par mois	Aide à la rédaction : courrier, document administratif

L'activité pénale de la Maison de Justice et du Droit de Givors

Audiences d'alternatives aux poursuites tenues par le délégué du procureur de la République, permanences du service pénitentiaire d'insertion et de probation (suivi des personnes placées sous main de justice) et de la protection judiciaire de la jeunesse.